



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Motion

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-MOT-020

Déposé le : 27.02.18

Scanné le : _____

Art. 120 à 126a LGC La motion est une proposition soumise au GC et impliquant pour le CE (ou exceptionnellement une commission parlementaire) d'élaborer et de présenter un projet de loi ou de décret. Elle touche à une compétence propre du GC. Le motionnaire motive sa demande et expose le sens de la législation souhaitée.

La motion peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le motionnaire demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct de la motion à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate.

- Soit un député ou le CE demande la prise en considération immédiate de la motion et son renvoi au CE.

- Soit l'auteur de la motion demande sa prise en considération immédiate et son renvoi à une commission parlementaire chargée de présenter un projet de loi ou de décret.

Suite au vote du GC, la motion est soit renvoyée au CE, soit à une commission parlementaire, soit classée.

Important : sur proposition d'un député, d'une commission ou du CE, le GC peut, jusqu'à sa prise en considération, transformer la motion en postulat, auquel cas la procédure du postulat s'applique.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre de la motion

Modification de la Loi sur le Grand Conseil – procédure spéciale pour l'adoption du budget

Texte déposé

Le Secrétariat du Grand Conseil agenda chaque année au mois de décembre deux jours complets, avec des séances sans fin pour les discussions relatives au budget.

Compte tenu des équilibres actuels, notamment au Conseil d'Etat, les débats n'ont pas nécessité l'utilisation de toutes les plages horaires.

Il n'est toutefois pas certain que les choses perdurent (voir notamment les débats budgétaires à Genève et Neuchâtel, par exemple).

Indépendamment de cette question d'ailleurs, les débats actuels relatifs au budget sont souvent inutilement prolongés par des interventions ou amendements subits aux débats, assez éloignés de la préoccupation budgétaire et qui concerne souvent plus globalement la politique cantonale, voire fédérale, voire internationale...

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Il paraîtrait ainsi judicieux de réfléchir à une procédure plus efficace, qui permettrait à chacun de déposer des amendements, préparés à l'avance.

Nous souhaitons dès lors renvoyer la présente motion au Conseil d'Etat afin de proposer une modification de l'art. 102 par l'introduction d'un art. 102 bis nouveau qui aurait la teneur suivante :

Al. 1 : Après le vote d'entrée en matière (art. 94 LGC) et en dérogation aux art. 95 ss LGC, seuls les amendements ou projets de budget ou questions orales sont mis en discussion.

Al. 2 : Les amendements ou budgets ou questions orales doivent être déposés au plus tard une semaine avant le début des débats d'entrée en matière, soit en principe le mardi précédent le vote. La présidence du Grand Conseil rappelle cette obligation dans les ordres du jour.

Al. 3 : Les postes du budget non concernés par les amendements ou questions orales mentionnés ci-dessus peuvent faire l'objet d'un débat en séance lorsque la majorité (ou les deux tiers ?) des députés présents le demande. En cas d'ouverture des discussions, des amendements ou questions orales nouveaux peuvent être déposés et discutés en plenum.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer	<input type="checkbox"/>	Ne souhaite pas développer	<input type="checkbox"/>
(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures			<input checked="" type="checkbox"/>
(b) renvoi à une commission sans 20 signatures			<input type="checkbox"/>
(c) prise en considération immédiate et renvoi au CE			<input type="checkbox"/>
(d) prise en considération immédiate et renvoi à une commission parlementaire			<input type="checkbox"/>

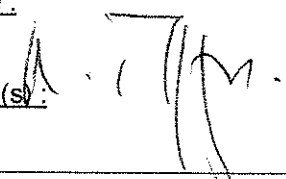
Nom et prénom de l'auteur :

BUFFAT Marc-Olivier

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :



Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh	Cherubini Alberto	Epars Olivier
Aschwanden Sergei	Chevalley Christine	Evéquoze Séverine
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Baehler Bech Anne	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves
Balet Stéphane	Chollet Jean-Luc	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christen Jérôme	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Christin Dominique-Ella	Freymond Cantone Fabienne
Betschart Anne Sophie	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Bettschart-Narbel Florence	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Blanc Mathieu	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Guy-Philippe	Croci Torti Nicolas	Genton Jean-Marc
Botteron Anne-Laure	Cuendet Schmidt Muriel	Germain Philippe
Bouverat Arnaud	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Bovay Alain	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Buclin Hadrien	Desarzens Eliane	Glauser Nicolas
Buffat Marc-Olivier	Dessemontet Pierre	Glauser Krug Sabine
Butera Sonya	Devaud Grégory	Gross Florence
Byrne Garelli Josephine	Develey Daniel	Guignard Pierre
Cachin Jean-François	Dolivo Jean-Michel	Induni Valérie
Cardinaux François	Dubois Carole	Jaccard Nathalie
Carrard Jean-Daniel	Dubois Thierry	Jaccoud Jessica
Carvalho Carine	Ducommun Philippe	Jaques Vincent
Chapuisat Jean-François	Dupontet Aline	Jaquier Rémy
Cherbuin Amélie	Durussel José	Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle 	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude 	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves 	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meidem Martine	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe 
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard 	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zünd Georges
Neumann Sarah	Ruch Daniel 	Zwahlen Pierre